

## 4 079 euros pour vivre décemment\*

\*pour une famille type de 2 adultes et 2 enfants

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un couple avec deux enfants aurait besoin de 4 079 euros par mois pour vivre décemment, c'est-à-dire satisfaire ses besoins de base et participer activement à la société. Il s'agit d'une famille hypothétique composée de deux parents, d'une fille de 14 ans et d'un garçon de 10 ans. Un couple sans enfants aurait besoin de 2 707 euros et une femme monoparentale avec une fille de 14 ans nécessiterait 2 724 euros pour vivre convenablement. Ces seuils peuvent être considérés comme le revenu minimum [ou seuil de risque de pauvreté absolu] pour mener une vie décente au Luxembourg. Le revenu minimum décent [budget de référence] est comparé au salaire social minimum augmenté des allocations, au traditionnel seuil de risque de pauvreté et à la consommation moyenne des ménages.

Un couple avec deux enfants aurait besoin de 4 079 euros par mois sous condition de louer son logement dans les pôles urbains, en dehors de la capitale et d'effectuer la plupart de ses déplacements en transports en commun.

Un homme vivant avec son fils de 10 ans dans ces mêmes conditions et une femme vivant avec sa fille de 14 ans nécessiteraient respectivement 2 621 euros et 2 724 euros par mois.

Pour un homme seul, ce budget de référence s'élèverait à 2 004 euros contre 1 988 euros pour la femme seule. Le couple sans enfants quant à lui aurait besoin de 2 707 euros par mois pour vivre décemment. Ces montants résultent d'une mise à jour du projet d'étude « Vers un budget de référence pour le Luxembourg » publié par le STATEC en décembre 2016 [cf. encadré page suivante]. Ils ont été indexés en prenant en compte l'évolution des prix à la consommation entre 2016 et 2018.

TABLEAU 1 : BUDGET DE RÉFÉRENCE SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE

Homme seul	2 004
Femme seule	1 988
Couple sans enfants	2 707
Homme avec un garçon de 10 ans	2 621
Femme avec une fille de 14 ans	2 724
Couple avec 2 enfants de 10 et 14 ans	4 079

Source : STATEC, Mise à jour des budgets de référence, janvier 2018

On suppose que les individus soient en bonne santé et n'aient pas de besoins médicaux spécifiques, que les adultes aient entre 40 et 45 ans et travaillent à temps plein, que la fille de 14 ans fréquente l'enseignement secondaire classique et le fils de 10 ans l'enseignement fondamental.

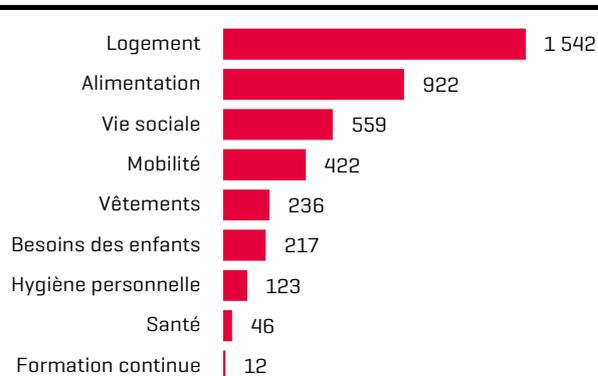
### Le logement représente 38% dans le budget de référence

Notre famille de référence de 4 personnes aurait besoin de 1 542 euros pour louer un logement de 100 m<sup>2</sup> en milieu urbain.

En supposant que notre famille de référence ne suive pas de régime alimentaire, ne souffre pas d'allergies et que la majorité des repas de midi soient pris à la cantine et ceux du soir à la maison, elle aurait besoin de 922 euros par mois pour se nourrir.

Le droit au repos et aux loisirs étant inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme, un budget pour « participer à la vie sociale » a été attribué à notre famille de référence, qui s'élèverait à 559 euros par mois. Il inclut des activités culturelles et sportives ainsi que 6 sorties annuelles au restaurant et un budget pour inviter des amis à la maison.

GRAPHIQUE 1 : RÉPARTITION DU BUDGET MENSUEL DE RÉFÉRENCE D'UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES (EN EUR)



Source : STATEC, Mise à jour des budgets de référence, janvier 2018

La méthode mise en œuvre dans cette étude s'appelle 'budget de référence'. La particularité de cette méthode réside dans le fait qu'elle estime un budget hypothétique minimal pour une famille modèle qui présente un certain nombre de caractéristiques. Le budget présenté ci-dessous est donc à prendre comme un budget théorique. Il fixe un seuil de risque de pauvreté *absolu*. Le budget de référence ne prend évidemment pas en compte les imprévus de la vie.

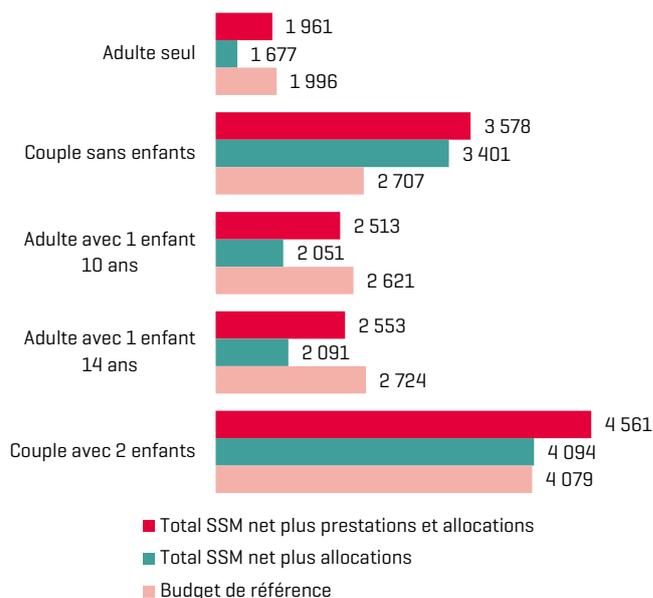
## Les aides étatiques ne permettent pas toujours de mener une vie décente

Étant donné que le budget de référence repose sur l'hypothèse que le ou les adultes du ménage travaillent, il convient de le comparer au salaire social minimum qui est un revenu provenant d'une occupation salariée. Dans le graphique 2, on compare d'abord le budget de référence au salaire social minimum net augmenté de toutes prestations et allocations possibles, à savoir : l'allocation de vie chère<sup>1</sup>, la subvention de loyer, les allocations familiales (allocation pour l'avenir des enfants), le crédit d'impôt monoparental, le crédit d'impôt salarié et l'allocation de rentrée scolaire. Il en ressort que le SSM en combinaison avec toutes les prestations sociales couvre la totalité des besoins de base des ménages sans enfants et des couples avec deux enfants. Il manque cependant 35 euros par mois à l'adulte seul, 108 euros au monoparental seul avec un enfant de 10 ans et 171 euros à celui avec un enfant de 14 ans pour participer activement à la société. Les aides étatiques semblent donc insuffisantes pour mener une vie décente selon la méthodologie du budget de référence.

Ensuite, on compare le budget de référence au salaire social minimum net auquel on ajoute uniquement les allocations familiales et de rentrée scolaire. On suppose donc que les ménages n'ont droit ni à une allocation de vie chère, ni à la subvention de loyer, ni aux crédits d'impôts. On constate alors que sans aides étatiques, seuls les couples actifs à 100% sans enfants conservent des revenus bien au-dessus du budget de référence. Les couples actifs à 100% avec deux enfants se retrouvent tout juste au niveau du budget de référence, grâce aux allocations pour l'avenir des enfants. Le graphique 3 souligne clairement l'importance des différentes allocations et prestations étatiques pour une famille avec deux enfants. Leurs seuls revenus provenant du travail ne représentent que 83% du budget de référence.

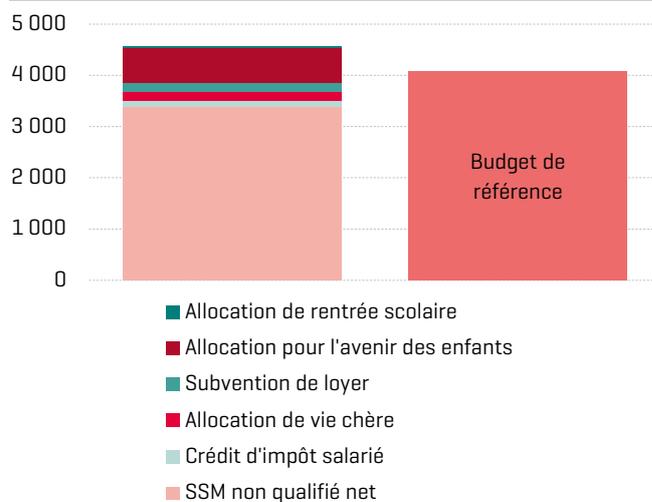
<sup>1</sup> L'allocation de vie chère est accordée par le Fonds National de Solidarité (FNS). Les communes de résidence peuvent accorder une allocation communale supplémentaire à ses habitants éligibles pour l'allocation de vie chère allouée par le FNS. Nos simulations ne tiennent cependant pas compte d'éventuelles allocations de solidarité étant donné qu'elles ne sont ni systématiques, ni harmonisées.

GRAPHIQUE 2 : COMPARAISON DU BUDGET DE RÉFÉRENCE AU SSM NET AVEC ET SANS PRESTATIONS SOCIALES PAR TYPE DE MÉNAGE (EN EUR)



Source : STATEC, Mise à jour des budgets de référence, janvier 2018

GRAPHIQUE 3 : COUPLES AVEC DEUX ENFANTS TOUT JUSTE AU-DESSUS DU BUDGET DE RÉFÉRENCE (EN EUR)



Source : STATEC, Mise à jour des budgets de référence, janvier 2018

\*ménage deux adultes travaillant à 100% et de deux enfants âgés de 10 et 14 ans

## Seuil de risque de pauvreté trop bas pour une vie décente

Il est également pertinent de comparer le budget de référence au seuil national de pauvreté pour savoir si les personnes disposant d'un revenu à hauteur du seuil peuvent satisfaire leurs besoins de base et participer activement à la société. Le seuil de risque de pauvreté correspond à 60% du revenu médian disponible, soit 1 690 euros par équivalent adulte en 2016<sup>2</sup>.

Il apparaît que pour tous les cas de figure, le budget de référence est supérieur au seuil de risque de pauvreté. En d'autres termes, les personnes ou ménages vivant avec un revenu à hauteur du seuil de risque de pauvreté ne peuvent pas mener une vie décente<sup>3</sup> au Luxembourg. Les adultes seuls vivant avec un revenu à hauteur du seuil de risque de pauvreté manquent de 306 euros par mois, les couples avec deux enfants de 529 euros par mois pour participer adéquatement à la vie en société. Le seuil de risque de pauvreté est donc clairement trop bas pour vivre décemment au Grand-Duché. Les 16.5% de la population considérée comme pauvre au Grand-Duché ne peuvent clairement pas participer activement à la société. Un seuil de risque de pauvreté correspondant à 70% du revenu médian disponible se rapprocherait donc nettement plus du budget de référence.

**TABEAU 2 : COMPARAISON DU BUDGET DE RÉFÉRENCE AU SEUIL DE PAUVRETÉ NATIONAL (EN EUR)**

	Adulte seul*	Couple sans enfants	Adulte avec un enfant**	Couple avec deux enfants
Seuil de risque de pauvreté 2016	1 690	2 535	2 197	3 549
Budget de référence janv. 2018	1 996	2 707	2 672	4 079
Écart	306	171	475	529

Source : Source: STATEC, EU-SILC

\*Moyenne BR homme & femme

\*\*Moyenne BR homme avec 1 garçon et femme avec 1 fille

## Budget de référence nettement plus bas que la consommation moyenne

Finalement, une dernière comparaison est celle du budget de référence aux dépenses mensuelles moyennes de l'ensemble des ménages au Grand-Duché. Selon l'enquête budget des ménages de 2016, un homme seul dépenserait ainsi en moyenne 3 412 euros par mois, une femme seule 3 349 euros, un couple sans enfants 5 782 euros et un couple avec deux enfants 6 250 euros.

Une famille monoparentale avec un enfant dépenserait en moyenne 3 390 euros, moins qu'un homme seul et guère plus qu'une femme seule. Soulignons qu'il s'agit ici des dépenses moyennes mensuelles de tous les ménages y compris les ménages très aisés au Grand-Duché. On peut en quelque sorte considérer ces dépenses moyennes mensuelles comme un indicateur de niveau de vie moyen au Grand-Duché.

On peut lire dans le tableau ci-dessous que le budget de référence est nettement plus bas que ces dépenses moyennes. Selon le type de ménage, le budget de référence représente entre 47% et 79% de ce que dépense en moyenne ce même type de ménage. Concrètement, une famille avec deux enfants, qui dispose tout juste d'assez d'argent pour mener une vie convenable et participer à la vie active, a 35% de budget mensuel par mois en moins que ce que ce type de famille dépense réellement en moyenne au Grand-Duché, soit 2 171 euros par mois.

**TABEAU 3 : COMPARAISON DU BUDGET DE RÉFÉRENCE AUX DEPENSES DE CONSOMMATION MOYENNES DES MENAGES (EN EUR)**

	Homme seul	Femme seule	Famille mono-parentale avec un enfant*	Couple sans enfants	Couple avec deux enfants
Dépenses de consommation moyennes des ménages	3 412	3 349	3 390	5 782	6 250
Budget de référence	2 004	1 988	2 672	2 707	4 079
Budget de référence en % des dépenses moyennes de ménages	59	59	79	47	65

Source : STATEC, EBM

\*BR: moyenne homme avec un garçon de 10 ans et femme avec une fille de 14 ans

Notons encore que suite au vote récent de la réforme du RMG et l'adoption du REVIS (Revenu d'inclusion sociale) par la Chambre des Députés, une comparaison de ce dernier au budget de référence est prévue dans le rapport « Travail et cohésions sociale » du STATEC qui paraîtra en octobre 2018.

<sup>2</sup> Pour les autres types de ménage, on ajoute 50% pour chaque adulte supplémentaire et 30% pour chaque enfant supplémentaire au seuil de risque de pauvreté par équivalent adulte.

<sup>3</sup> Selon le concept des besoins de base identifiés dans le calcul du budget de référence, soit disposer de biens et services minimums pour participer adéquatement à la vie en société.

## Méthodologie

### Budget de référence :

Il existe différentes méthodes internationales pour établir des budgets de référence. Le STATEC s'est appuyé sur une méthode développée dans le cadre de deux projets de recherche européens (ImPRovE et Réseau européen sur les budgets de référence). Le contenu du budget de référence a été défini à l'aide d'experts, des bases de données du STATEC et à l'aide de focus groups. Le prix des biens et des services inclus dans le budget a été principalement déterminé à partir de la base de données de l'indice des prix à la consommation (IPC) du STATEC. La période de référence des prix est janvier 2016. Ces prix ont été mis à jour en utilisant l'indice des prix à la consommation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le rapport intégral de 2016 avec toutes les explications méthodologiques peut être consulté sur le site Internet du STATEC :

[Cahier économique N°122 Un budget de référence pour le Luxembourg.](#)

### Enquête Budget des ménages :

Les dépenses de consommation mensuelles moyennes sont issues de l'enquête budget des ménages du STATEC, une enquête par sondage qui cherche à collecter chaque année une information détaillée sur le niveau des dépenses de consommation des ménages. L'enquête se fait par des interviews en face à face auprès d'un échantillon de 1 000 - 1 500 ménages.



### Armande Frising

STATEC  
info@statec.etat.lu  
[+352] 247-84219  
www.statistiques.lu  
ISSN 2304-7135